



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Budget principal et budget annexe

SOMMAIRE :

INTRODUCTION.....	2
CONTEXTE GENERAL.....	3
BUDGET PRINCIPAL.....	4
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
SECTION D'INVESTISSEMENT	6
ETAT DE LA DETTE	8
PRINCIPAUX RATIOS	9
BUDGET ANNEXE GESTION DES LOCAUX	9
PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE 2022	9

INTRODUCTION

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Elle est disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.baillargues.fr.

Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets ont été votés lors du conseil municipal le 07 avril 2022.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée au projet de la ville à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

→ En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

→ En recettes :

- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus,
- Le FCVTA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16,404% des dépenses réelles d'investissement,
- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),
- L'excédent de fonctionnement capitalisé.

CONTEXTE GENERAL

Le budget 2022 s'inscrit dans une projection de reprise économique nationale modérée et d'un retour de l'inflation. Dans le même temps le déficit et l'endettement public connaissent des records. Après 2 années de tension, le budget 2022 sera bâti avec une perspective d'intégration des effets de la crise sanitaire dans la gestion quotidienne, à défaut d'en sortir tout à fait, ainsi que des incertitudes liées à la guerre en Ukraine.

Le pacte financier fiscal en cours de négociation encadrera également les relations avec la Métropole de Montpellier.

Dans ce contexte, l'équipe municipale continue de porter un projet ambitieux pour les baillarguois, avec un effort conséquent pour le programme d'investissement. Cet engagement est rendu possible par la volonté de rationalisation menée dans les services depuis plusieurs années qui permet de préserver des ratios financiers et de dégager des marges de manœuvre.

D'un point de vue comptable, le budget 2022 va connaître des modifications majeures.

Depuis 2012 le budget communal disposait d'un budget annexe pour la délégation de service public de la crèche. Il a été décidé pour l'exercice 2022 de supprimer ce budget annexe et de l'intégrer dans le budget principal.

Afin de mener à bien l'opération de requalification du cœur de ville, le patrimoine immobilier de l'ancien EHPAD Les Pins Bessons sera réintégré dans le patrimoine de la ville. Cela a pour conséquence de faire peser sur la ville la dette relative à cet ensemble immobilier.

Enfin, comme décidé en séance du 07 juillet 2021 par délibération DLM2021-060, le budget 2022 adoptera le référentiel M57.

Le budget primitif 2021 a été voté le 07 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur le site internet de la Ville.

Les derniers éléments sociodémographiques connus sont ceux de 2021 :

	2019	2020	2021
Population totale INSEE	7 519	7 856	7809
Nombre de logements TH de la commune	3 166	3 176	3 202
Nombre de logements sociaux de la commune	293	292	308
Revenu imposable par habitant	16 410,93	16 529,16	18 446,25
Revenu imposable moyen par habitant des communes métropolitaines de 5000 à 9999 habitants	14 861,98	15 180,61	15 691,90

(Source Fiches DGF)

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la ville s'équilibre à 10 924 308,55 € en fonctionnement et à 6 093 662,12 € en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2022 se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2022
013 – Atténuation de charges	110 000 €
70 - Produits des services	561 220 €
73 – Impôts et taxes	7 200 914 €
74 – Dotations et participations	1 232 464 €
75 – Autres produits de gestion courante	27 050 €
76 – Produits financiers	40 €
77- Produits exceptionnels	2 400 €
042 – Opérations d'ordre	32 060 €
002- Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	1 758 160,55 €

Une baisse de la DGF et de ses composantes est attendue pour la 2^e année consécutive. Le niveau de la DGF de la Ville est très sensible à sa population et notamment s'agissant de la dotation de solidarité rurale (DSR). En 2020 la ville a pu bénéficier de la fraction « bourg-centre » destinée aux communes de moins de 10 000 habitants regroupant au moins 15% de la population du canton, soit 349 593€.

En 2021, la population DGF ne regroupait plus que 14,99% de la population du canton. Ce qui a eu pour conséquence pour la Ville de perdre la fraction « bourg-centre » et de ne bénéficier que du montant de garantie de sortie de 174 797€.

Pour 2022, la commune ne bénéficiera même plus de cette garantie de sortie. Les aléas du recensement de la population pénalisent la commune également sur la dotation forfaitaire (puisque celle-ci est indexée sur l'évolution de la population) depuis 2020. En effet, les chiffres du recensement de la population effectuée par l'INSEE en 2020 ne rentreront en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2023.

Afin de compenser une partie de cette perte de 174 797€ une **augmentation du taux** de 1,8% de la taxe sur le foncier bâti sera appliquée en 2022. Ce qui apportera une recette complémentaire de 92 800€.

Les taux d'imposition 2022 sont donc :

	2022
TFB	58,59%
TFNB	138,44%

DEPENSES

Pour le budget 2022, les dépenses sont revues à la hausse par rapport aux réalisations 2021 selon des prévisions de dépenses plus habituelles et en prenant en compte l'inflation.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2022
011 – Charges à caractère général	1 974 875 €
012 – Charges de personnel	5 200 000 €
014 – Atténuations de produits	508 134,52 €
65– Autres charges de gestion courante	899 200€
66 – Charges financières	343 705 €
67 – Charges exceptionnelles	5 300 €
042 – Opérations d'ordre	721 377.24 €
023- Virement à la section d'investissement	1 271 716.79 €

Chapitre 011 **Dépenses à caractère général** : Les crédits alloués à ce chapitre servent au fonctionnement courant de la collectivité. Ils sont en hausse par rapport à 2021 car le fonctionnement de certains services a été marqué par des fermetures administratives ou des fonctionnements dégradés, notamment dans les domaines évènementiel et culturel. Ils sont également anticipés sur une hausse de la fréquentation et de l'activité des services publics, notamment périscolaires.

Chapitre 012 **Charges de personnel** : Les charges relatives aux dépenses de personnel sont budgétairement supérieures au budget 2021. Elles comprennent notamment une enveloppe de 105 000€ directement liée aux décisions de l'Etat en matière de rémunération et de charges sociales. La politique sociale en direction du personnel sera également soutenue en mettant en place le financement de la protection sociale complémentaire des agents.

Le budget intègre également la création de postes liées à l'augmentation des effectifs fréquentant les services périscolaires et l'ouverture de 3 classes annoncées par l'éducation nationale. Il permettra également la création d'un poste de Direction pour le nouveau pôle petite enfance. Dans le prolongement des orientations et décisions prises par la municipalité le BP inscrira les crédits nécessaires à la montée en puissance des moyens et effectifs dévolus à la tranquillité publique. Dans le cadre de sa politique sportive et afin de favoriser la pratique du plus grand nombre ainsi que l'accès au haut niveau au sein d'équipement de qualité, un animateur sportif sera recruté.

Chapitre 014 **Atténuations de produits** : Ce chapitre ne comprend que l'attribution de compensation versée à la Métropole, la taxe SRU étant égale à zéro du fait de dépenses déductibles.

Chapitre 65 **Autres charges de gestion courante** : Ce poste intègre les subventions accordées aux associations pour 150 000 € (en hausse de 20% par rapport à 2021), au CCAS pour 270 000€, les indemnités des élus et enfin les participations à verser aux organismes de regroupement.

Chapitre 66 **Intérêts de la dette** : La prévision de ce chapitre s'élève à 343 705 €. Cette année est particulière car elle devra supporter les charges d'intérêts 2021 et 2022 de la dette de l'ancien EHPAD Les Pins Bessons réintégré dans la patrimoine de la ville afin de procéder à la requalification du cœur de ville, soit 58 400€.

Chapitre 023 **Virement à la section d'investissement** et 042 **Opérations d'ordre** : Le virement d'un montant de 1 271 716.79 € augmenté de la dotation aux amortissements pour 721 377.24 € soit un total de 1 993 094.03 € couvre la totalité du remboursement en capital de la dette (847 200 €) et assure un autofinancement net à hauteur de 1 145 894.03 € pour financer une partie des investissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2022 constituera un budget ambitieux pour la ville de Baillargues particulièrement pour ce qui concerne l'investissement avec l'accélération de la mise en œuvre du programme 2020-2026.

Le budget s'équilibre à 6 093 662.12€.

RECETTES

Les recettes d'investissement sont constituées ainsi :

CHAPITRE	BP 2022
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	254 699.19 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	333 479.09 €
13 – Subventions d'investissement	1 049 889.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 443 200€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	721 377.24 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 271 716.79 €
024 – Produits de cessions	19 300.00 €

Un **nouvel emprunt** de 2 millions d'euros est prévu afin de financer le programme d'investissement des équipements sportifs. L'intérêt d'emprunter aujourd'hui s'entend par des taux peu élevés et un souci de ne pas dégrader la capacité d'autofinancement de la commune.

Les 443 200€ figurant au chapitre 16 emprunts et dettes assimilées correspondent au capital restant dû de l'emprunt lié à l'ancien EHPAD les Pins Bessons qui a été intégré dans le patrimoine de la ville afin de requalifier le cœur de ville.

Les recettes liées aux **PUP** sont prévues à hauteur de 700 589€ et les **subventions** notifiées s'élèvent à 349 300€.

DEPENSES

Dans un contexte profondément marqué par les crises, la municipalité a fait le choix essentiel d'investir pour la transformation de la ville afin d'assurer une haute qualité de vie pour les baillarguois.

La ville accorde une place importante aux activités sportives pour contribuer au bien-être de ses habitants. C'est dans ce cadre qu'elle se dote d'équipements de qualité pour un budget proche de 2M€ pour 2022.

Cette politique volontariste lui a permis de se positionner favorablement dans l'optique des Jeux Olympiques de Paris 2024 avec l'obtention d'une double labellisation « Terre de Jeux 2024 » et « Centre de Préparation aux Jeux ». L'année 2022 sera marquée par la livraison du complexe de glisse urbaine dont la candidature aux centres de préparation de Paris 2024 a été déposée.

Des travaux de rénovation du gymnase, du stade, du complexe sportif, des arènes, l'extension de terrains de padel ainsi que la création d'un parcours sportif seront prévus au budget 2022.

La mise en valeur du centre historique sera poursuivie en 2022 au travers entre autres l'embellissement de la rue de la république, de la rue des amoureux et de la rue basse grâce au ravalement de façades et la réalisation de fresques. Des études et travaux préparatoires seront consacrés à la réhabilitation des maisons Vidal, Bouquet et Rubio.

Afin de renforcer la tranquillité publique et la sécurité des habitants, l'année 2022 verra se poursuivre le programme de rénovation des caméras de vidéoprotection existantes et le déploiement de caméras complémentaires pour 100 000€.

Côté voirie la réfection des voies restera une priorité et sera traitée à travers des fonds de concours versés à la Métropole pour environ 300 000€.

L'année 2022 sera aussi consacrée à de grands projets structurants pour la commune comme la requalification du cœur de ville, le nouveau groupe scolaire, des études pour le déplacement de lignes Haute Tension, l'aménagement de la zone de champs Moulygous, la création d'un nouveau cimetière.

L'entretien régulier du patrimoine municipal reste au cœur des priorités d'investissement dans un objectif d'amélioration du quotidien des citoyens, usagers et utilisateurs.

Les dépenses de la section d'investissement sont constituées ainsi :

CHAPITRE	BP 2022
16 - Emprunts	847 200.00€
20 – Immobilisations incorporelles	511 763.31€
204 – Subventions d'équipements versées	564 740.00€
21 – Immobilisations corporelles	1 676 258.67€
23 – Immobilisations en cours	2 139 478.53€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 060.00€
001 – Solde d'exécution investissement reporté	322 161.61€

ETAT DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2022, la dette de la ville se compose de 14 emprunts pour un encours de 6 600 116,26€. L'annuité de la dette s'élève à 925 539€ avec 271 900€ d'intérêts et 653 639€ de remboursement de capital.

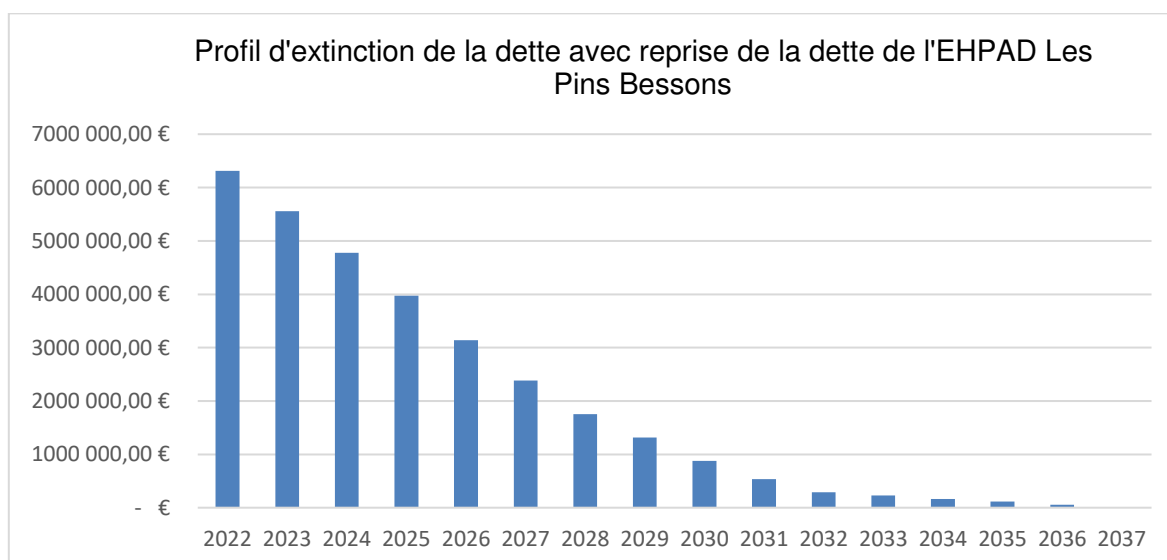
Intégralement classée en catégorie 1A, soit le risque de dette le plus faible selon la grille d'analyse de « Gissler », cette dette est constituée à 75% de taux fixe et 25% de taux variable. Le taux moyen est de 4,27%.

Suite à la reprise dans son actif de l'ensemble immobilier (terrain + bâtiment) de l'ancien EHPAD Les Pins Bessons, la ville doit reprendre dans son encours de la dette les emprunts inscrits au passif de l'EHPAD.

Dette existante					
	2022	2023	2024	2025	2026
CRD 01/01/N	6 600 116,26 €	5 946 718,69 €	5 274 645,85 €	4 583 041,21 €	3 871 007,81 €
Remboursement en capital	653 397,57 €	672 072,84 €	691 604,64 €	712 033,40 €	733 417,66 €
Intérêts	271 899,90 €	245 185,22 €	216 670,71 €	18 992,70 €	156 504,72 €
CRD 31/12/N	5 946 718,69 €	5 274 645,85 €	4 583 041,21 €	3 871 007,81 €	3 137 590,15 €

Dette EPHAD					
	2022	2023	2024	2025	2026
CRD 01/01/N	443 152,16 €	364 663,99 €	281 403,74 €	193 081,27 €	99 388,79 €
Remboursement en capital	78 488,17 €	83 260,25 €	88 322,47 €	93 692,48 €	99 388,79 €
Intérêts	26 943,45 €	22 171,57 €	17 109,35 €	11 739,34 €	6 043,03 €
CRD 31/12/N	364 663,99 €	281 403,74 €	193 081,27 €	99 388,79 €	0,00 €

Dette historique consolidée					
	2022	2023	2024	2025	2026
CRD 31/12/N	6 311 382,68 €	5 556 049,59 €	4 776 122,48 €	3 970 396,60 €	3 137 590,15 €



PRINCIPAUX RATIOS

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1 151,67

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 177,83

Dépenses d'équipement brut / population : 630,85

Encours de dette / population : 908,22

DGF / population : 71,39

BUDGET ANNEXE GESTION DES LOCAUX

Seront inscrits au budget 2022 en dépenses de fonctionnement : les charges courantes pour 62 122€ dont 45 310€ de dotations aux amortissements. Du côté des recettes, les loyers et charges s'élèveront à 53 000 € et la subvention de la Ville pour équilibrer le budget à 6427.73€.

Pour la section d'investissement, les recettes enregistrent les amortissements pour 45 310€ et l'excédent reporté de 2021 qui s'élève à 50 324.92€. Cette section s'équilibre par l'inscription en dépenses des cautions à rembourser (500€) et d'éventuels travaux pour 92 939.92€

PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE 2022

	BP 2022	
	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	10 924 308.55	6 093 662.12
Maison Reynaud	62 122.73	96 134.92
Total	10 986 431.28	6 189 797.04
	17 176 228.32	